

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

Numéro spécial « formation continue »



N°23

Octobre 2009



Mise en place d'une formation professionnelle continue sur la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest

www.papaco.org – formation continue

1 - Contexte

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) finance l'UICN-Papaco, depuis 2007, pour conduire un projet qui a pour objectif de « rendre opérationnel un système d'évaluation et d'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées ». Il vise en particulier le renforcement des capacités de gestion dans les aires protégées.

L'étude menée en 2008 en Afrique de l'Ouest (voir lettre APAO n°8) a mis en évidence l'intérêt de promouvoir des offres de formation destinées aux gestionnaires des aires protégées et à leurs partenaires des secteurs public, privé et associatif, à haut niveau. Un volet cependant reste encore orphelin pour le renforcement des compétences, notamment des acteurs qui ne peuvent être admis en formation universitaire (de type master) pour différentes raisons (niveau scolaire, disponibilité, financement...) ou qui recherchent avant tout des qualifications précises : le volet « formation continue ».

Pourtant, en Afrique de l'Ouest, en dépit de ce constat partagé par tous, il n'y a pas encore d'offre structurée au profit des gestionnaires des aires protégées. Les écoles de formation professionnelle aux métiers de la foresterie ne sont pas outillées pour gérer ce type d'activité. Elles assurent, de manière occasionnelle, des prestations à la demande, mais sans garantie du savoir faire spécifique en matière de formation professionnelle continue. Dans

un tel contexte, **prendre en compte la formation continue des professionnels de la gestion des aires protégées est capital pour accroître leur capacité d'intervention et leurs résultats.**



L'UICN-Papaco, avec à nouveau l'appui du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, lance donc pour l'année 2009/2010 un nouveau programme pilote de **Formation Continue pour la gestion des Aires Protégées (FOCOGAP)** qui poursuit les objectifs suivants :

- renforcer les capacités professionnelles des personnes en activité dans les secteurs en charge ou en rapport avec la gestion des aires protégées de la région
- favoriser les adaptations aux évolutions en cours dans la conservation, et plus particulièrement au sein des aires protégées
- contribuer à la structuration et à la pérennisation d'une offre de formation continue, spécialement destinée aux gestionnaires des aires protégées de la région.



Le programme comprend, pour le moment, une dizaine de modules complémentaires (voir pages suivantes), d'une durée d'une à deux semaines. Ce sont :

- 1) **Outils et modes de gestion des ressources dans les aires protégées ;**
- 2) **Elaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des plans de gestion des aires protégées ;**
- 3) **Gestion des interfaces aires protégées - périphéries (incluant la gestion des conflits hommes- faune) ;**
- 4) **Suivi écologique des aires protégées ;**
- 5) **SIG appliqué à la gestion des aires protégées ;**
- 6) **Inventaires des grands mammifères ;**
- 7) **Stratégies et techniques de lutte anti braconnage ;**
- 8) **Enjeux socio-économiques, culturels et scientifiques et gestion participative des aires protégées ;**
- 9) **Gestion de l'écotourisme dans les aires protégées ;**
- 10) **Accueil, guidage et interprétation dans les parcs de grande faune.**



Le programme sera exécuté sur une période de temps s'étalant sur cinq mois, de janvier à mai 2010, sur deux sites : Ouagadougou pour les séquences de formation théorique, et le ranch de Nazinga et ses villages riverains pour les séquences pratiques d'application. Un site offrant des salles de formation et des possibilités de logement pour les stagiaires et les formateurs est disponible à Ouagadougou. Le ranch de Nazinga offre également des possibilités d'hébergement, de restauration et une salle de formation adaptée.

2 – Public cible

Ce programme de formation continue est destiné à un public précis pour un contenu de formation précis. Il

nécessitera la mobilisation de ressources humaines, logistiques et la mise en œuvre de techniques pédagogiques appropriées.

Le public cible est constitué des acteurs de la gestion des aires protégées des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, relevant des secteurs public, privé et associatif.

Au titre du secteur public, sont concernés :

- o Les personnels évoluant dans les aires protégées
- o Les cadres des administrations centrales en charge des aires protégées et de la faune, et ceux des structures déconcentrées (Directions régionales, provinciales...)
- o Les agents des administrations en charge de la promotion du tourisme
- o Les agents en poste dans les collectivités décentralisées abritant des aires protégées
- o Les cadres des ministères en charge de l'aménagement du territoire
- o Les agents des projets dont les activités sont en relation avec la gestion des aires protégées...

Au titre du secteur privé, sont concernés :

- o Les concessionnaires de zones de chasse et leurs cadres d'appui
- o Les éco-guides
- o Les guides de chasse
- o Les agents de tourisme
- o Les personnels des syndicats d'initiative, touristiques...

Au titre des ONG et des associations de protection de la nature, sont visés :

- o Les agents des ONG et associations travaillant sur la gestion des aires protégées et/ou leur périphérie
- o Les agents des ONG et associations travaillant à la valorisation (gestion des ressources naturelles, tourisme etc.) des aires protégées et de leur périphérie...



N°	Modules	Coût par stagiaire (FCFA)	Dates
1	Les outils et les modes de gestion des ressources des aires protégées	790 000	11 - 22 Janv. 2010
2	Elaboration, mise en œuvre et suivi-évaluation des plans de gestion des aires protégées	490 000	25 – 30 Janv. 2010
3	Suivi écologique des aires protégées	690 000	1 - 10 Fév. 2010
4	Inventaires des grands mammifères	690 000	15 – 24 Fév. 2010
5	Stratégies et techniques de lutte anti braconnage	530 000	1 – 6 Mars 2010
6	Gestion des interfaces aires protégées - périphéries (incluant la gestion des conflits hommes- faune)	530 000	8 – 13 Mars 2010
7	Système d'Info Géographique appliqué à la gestion des aires protégées	740 000	15 – 26 Mars 2010
8	Gestion participative des aires protégées et enjeux socio-économiques, scientifiques et culturels	530 000	29 Mars – 3 Av. 2010
9	Gestion de l'écotourisme dans les aires protégées	680 000	5 - 14 Av. 2010
10	Accueil, guidage et interprétation dans les parcs à grande faune	790 000	19 – 30 Av. 2010

3 - Contenu du programme de formation

Le programme actuel comporte donc **dix modules techniques**. Le tableau, ci-dessus, présente la liste des modules, leur coût estimatif et les durées prévues.

Pour chacun de ces modules, un **cahier des charges de la formation** est élaboré, qui en fait la présentation succincte en détaillant son public, ses objectifs, sa durée, les techniques pédagogiques employées, les modalités d'organisation, le programme indicatif etc.

Ces cahiers des charges sont consultables sur le site www.papaco.org, rubrique « formation continue »

Le public étant constitué de professionnels adultes, les modalités pédagogiques seront combinées de façon à favoriser la participation des apprenants à leur formation par des méthodes pédagogiques actives en salle et par les séquences pratiques sur le terrain.

Différents supports seront utilisés :

- En salle, des supports papier, ordinateur et contenus numériques, vidéo projecteurs...
- Sur le terrain, les ressources et expériences du ranch de Nazinga. Les villages riverains contribueront aux actions de formation sur certains modules faisant appel à leur collaboration.

4 - L'évaluation de la formation

Le système d'évaluation comportera deux types de suivi : les évaluations par les apprenants et l'évaluation par les formateurs.

L'évaluation par les apprenants s'inscrit dans une logique d'amélioration continue du dispositif de formation et de chaque module de formation. Elle consiste en une évaluation de satisfaction et en une évaluation du contenu de chaque module de formation. Elle interviendra sous forme d'une **évaluation quotidienne**, en fin de journée, pour permettre aux apprenants de se prononcer sur leur niveau de satisfaction par rapport au programme de la journée. Cette évaluation est basée sur le remplissage de fiches individuelles. Les fiches sont exploitées par les intervenants de la journée en vue d'une reprise éventuelle de parties qui auraient été insuffisamment assimilées le lendemain, avant de progresser dans la suite du programme de formation. En fin de formation, une **évaluation finale** porte aussi bien sur la satisfaction par rapport aux aspects pédagogiques que sur les ressources mises en œuvre : supports terrain, moyen de transport, conditions d'hébergement et de restauration...

Cette évaluation est également l'occasion de convenir des modes de valorisation des acquis de la formation par les participants, à leur retour dans leur milieu professionnel. Ils pourront ainsi faire l'objet d'un suivi de l'impact de la formation.

L'évaluation par les formateurs

Chaque apprenant qui participe assidument à un module de formation recevra une **attestation de formation** pour ce module. En outre, pour ceux qui suivent (sur une ou plusieurs années) l'ensemble de la formation, il sera procédé à la mesure de leur niveau d'acquisition des connaissances. Cette évaluation portera sur tout le programme de formation ou sur des modules clés et sera sanctionnée par la délivrance d'un **certificat de formation** en « techniques et outils de gestion des aires protégées » aux apprenants ayant obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 12/20. Les modalités de cette évaluation seront définies au cours de l'année et mises en place l'an prochain.

5 - Le choix des participants

Les participants à ce programme de formation continue proviendront des pays d'Afrique de l'Ouest.

Les gestionnaires des aires protégées et leurs partenaires peuvent télécharger et remplir le formulaire d'inscription sur le site www.papaco.org, rubrique « formation continue ».

Un Comité de sélection des stagiaires sera constitué au niveau de l'UICN-Papaco pour examiner les dossiers de candidatures. Par module, **vingt candidats** seront retenus (après analyse multicritère).

Dès cette année et sous certaines conditions, certains candidats pourront bénéficier d'une prise en charge : frais pédagogiques, frais logistiques (incluant transports locaux, hébergement, restauration, prestations de l'organisme gestionnaire de la formation).

6 - La pérennisation du programme

En raison de l'importance des besoins en formation, il est évident que le présent programme pilote ne pourra répondre aux attentes de tous les gestionnaires des aires protégées de la région, et de leurs partenaires. Il importe dès lors d'imaginer un scénario pour la pérennisation de la formation continue. Quelques pistes à approfondir au cours de la mise en œuvre du programme cette année sont :

i. **Le sondage des groupes de stagiaires**, au cours des différentes sessions, sur leurs attentes et les possibilités d'appuis par différents bailleurs ou par leurs structures de tutelle pour participer aux formations. Ce sondage sera organisé lors de l'évaluation de fin de formation. Les résultats seront exploités progressivement.

ii. **La mobilisation de nouveaux financements** auprès de différents bailleurs de fonds intervenant dans

la gestion de l'environnement et singulièrement dans la gestion des ressources naturelles et des aires protégées.

iii. **La possibilité de création d'un centre de formation continue** des gestionnaires des aires protégées, sur le site d'un parc, accessible en toute saison, et comportant des supports pédagogiques pertinents, dans ses limites et dans sa périphérie.

7 - Coûts des sessions de formation

Le coût par étudiant pour sa participation à un module dépend de sa durée, de la place donnée aux travaux pratiques sur le terrain, de la provenance des enseignants etc. Il est constitué de :

i. frais pédagogiques liés aux honoraires et frais de vie des intervenants, la logistique pédagogique (salle de formation, kit formation comportant des supports divers, transport sur sites terrain...)

ii. frais d'hébergement et de restauration des stagiaires pendant la formation

iii. frais d'assurance voyage des participants

iv. frais d'administration et de gestion de l'organisme de formation.

Les coûts des formations n'intègrent pas les frais de voyage qui sont donc à la charge directe des participants. Ces coûts estimatifs sont présentés dans le tableau précédent, page 3.

Une aide à l'obtention de bourses de formation (attestation d'inscription) pourra être obtenue sur demande auprès du Papaco.

Toute inscription doit se faire à l'aide du formulaire en ligne sur www.papaco.org, rubrique « formation continue » et envoyé à beatrice.chataigner@iucn.org

► La Lettre APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
gabrielle.couaillac@iucn.org
thomas.fondjo@iucn.org



**UICN Programme
 Afrique du Centre
 et de l'Ouest
 Aires protégées
 BP 1618,
 Ouagadougou 01
 BURKINA FASO**

www.papaco.org

Pour la formation continue :
beatrice.chataigner@iucn.org